

à imprimer, compléter en lettres capitales et à retourner le plus rapidement possible jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation à Novea Formation :

Zone d'activité Teraactive - Les closeaux - 50140 ROMAGNY-FONTENAY

par mail à contact@ofnovea.org

STAGE

Titre
Dates session Réf. session
L'apprenant s'engage avoir bien pris connaissance des prérequis nécessaires pour effectuer la formation

SERVICE FORMATION DE VOTRE SOCIÉTÉ

Nom du Responsable Formation Prénom
Tél
E-mail
Adresse
Code postal Ville Pays
N° SIRET (1) Code NAF (ou secteur d'activité) (1)

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de celle de votre Service Formation)

Société / Organisme
Service
Adresse
Code postal Ville Pays
N° SIRET (1) Code NAF (ou secteur d'activité) (1)

ORGANISME DE FINANCEMENT (le cas échéant)

Nom de l'organisme
Tél
Adresse
Code postal Ville Pays

La demande de financement doit être effectuée par vos soins, préalablement à l'inscription.

PARTICIPANT

Madame Monsieur Nom
Prénom Fonction
Tél
E-mail
Société / Organisme
Service
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé Oui Non
Adresse
Code postal Ville Pays

Annulation - désistement : Pour toute annulation, qui devra être formulée par écrit, parvenue moins de 15 jours avant le début de la session, Novea Formation facturera un dédit correspondant à 50 % du montant du stage, non imputable à la contribution financière obligatoire au titre de la formation. Sauf cas de force majeure, pour tout désistement signalé moins de 48 heures avant le début du stage, absence ou abandon en cours de stage, Novea Formation facturera le montant de la formation dans son intégralité.

Date : Signature Cachet de l'entreprise

(1) Mention obligatoire. En cas d'omission, la demande d'inscription ne pourra être enregistrée et le participant ne pourra être convoqué.
« Extrait des conditions générales de ventes de prestations de formation » Le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des stages telles qu'elles du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve. Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Novea@ Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatiques et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Conditions Générales de Vente de Prestation de Services .

GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1 - APPLICATION DEFINITION

Sauf convention contraire écrite et dûment signée par l'ensemble des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent de plein droit à toutes les interventions et prestations du Centre de Formation NOVEA. Tous les contrats, accords ou autres conventions relatifs à la réalisation de prestations sont, en conséquence, régis par les présentes Conditions Générales.

ARTICLE 2 - OBJET

Le Centre de Formations NOVEA a pour objet la réalisation de prestations de formations dont les buts principaux sont de contribuer à une meilleure compréhension par les stagiaires de l'utilisation des techniques et technologies destinées entre autre aux domaines d'activités suivants télécommunications automobile et bâtiment. Les obligations nées des présentes prestations ne sont qu'une obligation de moyens et non de résultats au sens de la loi et de la jurisprudence française et NOVEA et/ou son centre de formation ne peuvent donc être tenus responsables de l'utilisation faites par les stagiaires des enseignements reçus lors des formations.

ARTICLE 3 – PROCESSUS D'INTERVENTION

NOVEA conduit ses interventions et effectue ses prestations par référence aux dispositions de son Processus Qualité, selon les usages de sa profession ainsi que les règles de son art, et en vertu :

- des souhaits particuliers du donneur d'ordre sur lesquelles NOVEA aura signifié son accord préalable et à défaut :
 - des termes du cahier des charges d'intervention et/ou des spécifications des contrats type s'il y est fait référence,
 - des normes, règles ou référentiels professionnels ainsi que des usages et pratiques reconnus qui sont applicables à la prestation dont il s'agit et sinon d'après les méthodes jugées les plus appropriées par NOVEA en fonction de la nature de la prestation demandée et des contraintes techniques qui en découlent ainsi que du prix qui aura été convenu.
- NOVEA ne pourra en aucun cas être tenu à une obligation de résultat au sens de la loi et jurisprudence française.

FORMATION

ARTICLE 4 - PRIX DES STAGES

Sauf dispositions particulières définies dans l'offre, les prix s'entendent hors taxe et couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise ainsi que la restauration du midi pour les stages interentreprises.

Tout stage commencé sera facturé.

Le coût du stage n'inclut ni les frais d'hébergement, ni les frais de transport, ni de restauration, qui reste de la responsabilité entière du client, des responsables de l'inscription ou à défaut des stagiaires.

ARTICLE 5 - CONVENTION DE STAGE

A réception de la commande, une convention simplifiée de formation est établie et transmise au client, valant confirmation de commande. Elle comporte au minimum les informations suivantes

- Nom et adresse du client
- Noms et prénoms des stagiaires
- Dates du stage
- Sujet du stage
- Montant des prestations.

ARTICLE 6 - FACTURES

Sauf dispositions particulières définies dans l'offre, le montant des factures correspond au prix catalogue.

Les factures sont émises à l'issue du stage.

NOVEA se réserve le droit de modifier ses prix, toutefois, nous nous engageons à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les factures doivent être réglées, par virement bancaire à l'établissement indiqué sur nos factures.

En cas de règlement par un organisme payeur désigné par le client, ce dernier l'indique expressément sur son bulletin d'inscription ou bon de commande en renseignant les coordonnées exactes. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement ; notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

L'échéance de paiement est de 30 jours fin de mois à réception de la facture.

A défaut de paiement à la date prescrite, des intérêts pour retard de paiement au taux calculé à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En cas de non paiement par le client, NOVEA se réserve le droit de suspendre les prestations en cours et/ou de refuser de faire toutes prestations à venir.

ARTICLE 7 - SANCTION DES FORMATIONS DISPENSÉES

Une copie de l'attestation de stage individuelle est jointe à l'envoi de la facture au responsable de la formation de l'entreprise sous réserve de l'assiduité du stagiaire et de l'atteinte du niveau prévu.

L'attestation est remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

ARTICLE 8 - ANNULATION ET REPORT DU FAIT DE NOVEA

NOVEA se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre dans les groupes ou d'annuler pour des raisons plus générales d'organisation, et informera le client au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de début du stage.

ARTICLE 9 -ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

En cas d'annulation tardive (moins de 20 jours ouvrés avant le début de la formation),

NOVEA se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire :

- 100% du prix pédagogique par stagiaire en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- 50% du prix pédagogique par stagiaire en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation
- 20% du prix pédagogique par stagiaire en cas d'annulation dans un délai compris entre 10 et 20 jours ouvrés avant le début de la formation

Toute annulation pour être effective devra être confirmée par lettre recommandée ou télécopie, avec avis de réception.

Tout abandon ou cessation avant la fin d'un stage entraîne une facture complète du stage

ARTICLE 10 - REPORT DU FAIT DU STAGIAIRE

Le stagiaire, qui le souhaite, peut reporter son inscription sur une autre session en informant préalablement NOVEA par lettre recommandée ou télécopie, avec avis de réception.

Pour un report intervenant au moins 20 jours ouvrés avant le début de la formation

En cas de report tardif (moins de 20 jours ouvrés avant le début de la formation),

NOVEA se réserve la possibilité de facturer une indemnité forfaitaire :

- 10% du prix pédagogique par stagiaire en cas de report dans un délai inférieur ou égal à 15 jours ouvrés avant le début de la formation
- 5% du prix pédagogique par stagiaire en cas de report dans un délai compris entre 16 et 20 jours ouvrés avant le début de la formation

ARTICLE 11 – PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE

NOVE@ ainsi que ses intervenants conservent l'intégralité des droits d'auteur sur le contenu des stages et sur la documentation fournie aux stagiaires.

Toute reproduction, modification et/ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord écrit et préalable de NOVEA.

ARTICLE 12 – RECLAMATION

Toute réclamation doit faire l'objet d'une notification du donneur d'ordre au Siège de la Société dans un délai n'excédant pas 30 jours à compter de la date de fin d'intervention de NOVEA.

En l'absence de stipulation contraire, les présentes Conditions Générales ainsi que tous contrats, conventions ou accords dont lesdites Conditions Générales font partie, sont soumis à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de l'association NOVEA

ARTICLE 12 - SERVICE CLIENT

Très attaché à la satisfaction de sa clientèle, NOVEA travaille à l'amélioration permanente de ses produits et prestations.

Toutes les observations et suggestions étant facteur de progrès, nous vous remercions de les adresser à l'attention de :

NOVEA
Centre de Formation
ZA TERACTION - LES CLOSEAUX
50140 ROMAGNY-FONTENAY
02.33.79.51.40
contact@ofnovea.org

N° déclaration d'activité à la DRTEFP : 25 50 00 941 50
SIRET 493 275 192 00026 - code APE 9499 Z – TVA FR 87 493 275 192